



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



L'ANNÉE 2020 DANS LES PARCS NATURELS MARINS

SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2020
DES PARCS NATURELS MARINS



Iroise



Mayotte



Golfe du Lion



Glorieuses



Estuaires picards
Mer d'Opale



Bassin d'Arcachon



Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis



Cap Corse Agriate
Capicorsu Agriate



Martinique



SOMMAIRE

I. Les moments forts de l'année 2020 dans les parcs naturels marins	6
Janvier	6
Pour une pêche durable à Mayotte	6
La sensibilisation des scolaires au milieu marin dans le Bassin d'Arcachon	6
Parole d'un agent : Valentin Guyonnard, Coordinateur du projet européen inter-PNM RESOBLO	6
Février	7
Une cartographie des habitats récifaux mahorais	7
Parole d'agents : Kevin Leleu, chef d'unité pêche conchyliculture et ressources maritimes, et Virginie Rog, agent de terrain, Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	7
Mars	8
Le projet d'évolution du Parc naturel marin des Glorieuses en réserve naturelle nationale	8
Parole d'un agent : Yohan Weiller, chargé de mission pêche et cultures marines, Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	8
Avril	9
Un voyage d'études sur la pêche durable et un soutien aux circuits courts en golfe du Lion	9
Parole d'un agent : Anne-Charlotte Rubecchi Dellamonica, assistante administrative, Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate	9
Mai	10
L'opération « Sauvons nos poussins » lors du déconfinement	10
Parole d'un agent : Charline Frelin, agent de terrain, PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale	10
Juin	11
L'expérimentation de filets de pêche biosourcés et biodégradables : une première en Europe	11
Le plan de relance en soutien à d'ambitieux projets dans les parcs naturels marins	11
Juillet	13
Le suivi des pontes de seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	13
L'étude des récifs coralligènes profonds en Corse	13
Parole d'un agent : Colas Boudet, chargé de mission évaluation et projets inter-PNM, Direction des aires protégées	13
Août	14
Des vacances de la biodiversité en Martinique	14
Parole d'un agent : Hélène Mahéo, conservatrice de la RNN d'Iroise, Parc naturel marin d'Iroise	14
Septembre	15
« Le Parc : vues d'en haut », une exposition visible à La Rochelle	15
Un stage pour former des matelots dans les services ingénierie des parcs naturels marins	15
Parole d'un agent : Fanny Cautain, chargée de mission communication et sensibilisation, Parc naturel marin de Mayotte	15
Octobre	16
Annick Girardin, ministre de la Mer, en visite sur le littoral picard	16
L'exposition « Plongée au cœur des canyons » en Cap Corse	16
Un soutien du Parc naturel marin d'Iroise à la structuration de la plaisance à Molène	16

Novembre	17
Vers l'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise :	
les résultats de l'enquête publique	17
Le Festival international d'art mural en Martinique sur le thème « Des Hommes et la mer des Caraïbes »	17
Parole d'un agent : Hervé Magnin, directeur délégué, Parc naturel marin du golfe du Lion	17
Décembre	18
Armogan, le premier navire du Parc naturel marin mis à l'eau en mer des Pertuis	18
Parole d'un agent : Jessica Crillon, chargée de mission patrimoine naturel, Parc naturel marin de Martinique	18
Zoom sur le projet Marha	20
II. La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'Office français de la biodiversité	21
Mission 1 - Police de l'environnement : lutter contre les atteintes à la biodiversité	21
L'activité police dans les parcs naturels marins	21
Quelques chiffres 2020...	21
Mission 2 - Connaissance et expertise : mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la protéger	22
Des partenariats scientifiques multiples	22
Focus sur l'utilisation de l'acoustique dans les parcs naturels marins	22
Mission 3- L'appui aux politiques publiques : accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité	23
Des parcs naturels marins qui contribuent à la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'aires protégées et de biodiversité...	23
... et qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs des politiques communautaires	23
Mission 4- Les aires protégées : gérer et restaurer	24
Les travaux sur les zones de protection forte	24
Les sites Natura 2000 en mer situés dans les parcs naturels marins	24
Des réserves gérées ou cogérées par l'OFB situées dans les parcs naturels marins	24
Mission 5 - La mobilisation des acteurs et des citoyens : sensibiliser et faire agir pour préserver le futur	25
L'éducation à l'environnement et les aires marines éducatives	25
La mobilisation des professionnels	25
A la rencontre du grand public	25
III. Les chiffres clés des parcs naturels marins en 2020	27
Des gouvernances locales pour fixer le cap	27
Des avis pour vérifier la compatibilité des projets du territoire avec les plans de gestion	27
Des moyens humains et financiers de l'OFB pour faire fonctionner les parcs et concourir à la réalisation de leur plan de gestion	28

Et au fil du document, rencontrez des agents des parcs naturels marins,
découvrez leur métier et quelques fragments de leur quotidien...

PRÉAMBULE



PIERRE DUBREUIL

Directeur général de l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, est né le 1er janvier 2020 de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Malgré la situation sanitaire exceptionnelle qui a marqué le contexte de cette naissance, l'OFB s'est mobilisé pour mettre en œuvre ses 5 grandes missions : la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ; la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ; l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ; la gestion et l'appui aux gestionnaires d'aires protégées ; l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Cette synthèse des rapports d'activité 2020 des 9 parcs naturels marins éclaire parfaitement les missions de l'OFB. Ces aires marines protégées, gérées par l'OFB, concourent en effet à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques, dont l'application des directives européennes, pour affronter les défis auxquels nous faisons face : effondrement de la biodiversité, changement climatique, pressions anthropiques, etc. Parmi les nombreuses actions concrètes racontées au fil de ces pages, vous pourrez découvrir le lancement du 1er projet inter-parcs d'envergure, RESOBLO, dont l'ambition est de créer un RESeau d'OBservatoires des usages de LOisirs dans les Parcs naturels marins des estuaires picards et de la mer d'Opale, du Bassin d'Arcachon, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, du cap Corse et de l'Agriate.

Les parcs naturels marins concourent activement à relever les défis de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées, la SNAP 2030. Après avoir activement participé à son élaboration, l'OFB sera l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre de cette stratégie, notamment à travers sa direction nationale des aires protégées, animatrice fonctionnelle du réseau des parcs naturels marins. Ces derniers sont dorénavant placés sous l'autorité hiérarchique des directeurs régionaux de l'Office, et ainsi plus intégrés dans le contexte territorial, bénéficiant de synergies internes. Je salue le travail des conseils de gestion des parcs et de leurs présidents, acteurs déterminants d'un mode de gouvernance décentralisé et participatif, au cœur du fonctionnement des parcs.

A travers la lecture de cette synthèse des rapports d'activité 2020 des parcs naturels marins, je vous invite ainsi à découvrir la richesse et la diversité des actions conduites dans ces territoires au bénéfice de la préservation du milieu marin et du développement durable de ses usages, ainsi que les métiers des femmes et des hommes qui y travaillent.

I. Les moments forts de l'année 2020 dans les parcs naturels marins

En favorisant un usage durable et équitable de la biodiversité, cette action contribue à la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Pour une pêche durable à Mayotte

Le 16 janvier 2020, le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte a voté plusieurs décisions en faveur de la pêche locale qui permettront de créer des emplois tout en préservant la biodiversité.

La ressource en poissons de récifs à Mayotte est en déclin. Et le thon jaune albacore est victime de surexploitation et de surpêche au niveau de l'océan Indien. Afin de pérenniser la pêche dans les eaux du Parc, l'ensemble de la filière locale doit être consolidée et encouragée à pêcher dans les eaux du large.

En ce sens, plusieurs actions ont été prévues : installation de dispositifs de concentration de poisson ancrés à l'extérieur du lagon, mise en œuvre de structures de débarquement, renouvellement et mise aux normes de la flotte côtière, formation des marins, préfiguration d'un comité régional des pêches.

Soulignant l'impact notable de la senne tournante - technique de pêche industrielle utilisant des dispositifs de concentration de poissons dérivants - sur les stocks de poissons et les écosystèmes marins, le conseil de gestion a demandé l'interdiction de cette technique dans le périmètre du Parc.

La sensibilisation des scolaires au milieu marin dans le Bassin d'Arcachon

Initiée en 2019, cette action de sensibilisation aux milieux marins des lycéens et collégiens est mise en œuvre par le PNM du Bassin d'Arcachon avec le soutien du Rectorat, et en partenariat avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Le PNM du Bassin d'Arcachon, pilote du projet, apporte ses connaissances et son expertise sur les enjeux marins, le PNR des Landes de Gascogne apporte son savoir-faire en matière d'éducation à l'environnement.

Après une phase pilote menée dans 2 classes pendant l'année scolaire 2019-2020, cette action est montée en puissance à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 avec 9 classes, issues de 7 établissements secondaires volontaires du territoire. Ces classes bénéficient ainsi d'un programme d'animations « sur mesure » de découverte sur le terrain de la biodiversité et de la culture maritime du Bassin d'Arcachon, et de rencontres avec les acteurs locaux des métiers liés à la mer.



Valentin Guyonnard,
Coordinateur du projet européen inter-PNM
RESOBLO

Premier projet européen inter-Parcs naturels marins, RESOBLO est lauréat d'un appel à projet FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Son objectif est de mettre en œuvre un RESeau d'OBservatoires des usages de LOisirs dans 4 parcs naturels marins : Estuaires picards et mer d'Opale, Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Bassin d'Arcachon et Cap Corse et Agriate.

Que faut-il entendre par observatoire ? « C'est la mise en place de démarches communes de recueils de données sur les loisirs répondant aux besoins locaux de connaissance en appui à la gestion des parcs », explique son coordonnateur Valentin Guyonnard. La 1ère phase du projet a consisté à recenser les besoins des parcs et, à partir de ceux-ci, à définir des problématiques communes en matière de méthodes d'acquisition, de traitement et de bancarisation de données. Différents outils peuvent répondre à ces besoins : observations in-situ, enquêtes, photo aérienne, traitement vidéo, ...

Les actions d'observation communes du projet

répondent à un besoin local mais sont abordées de manière globale afin d'homogénéiser les démarches. Valentin poursuit : « Par exemple, pour mieux connaître les enjeux liés aux mouillages dans les PNM, les campagnes de comptage et de spatialisation des mouillages sont réalisées à partir de méthodes communes permettant à la fois de répondre aux besoins locaux de connaissance mais également d'effectuer des analyses entre les différents parcs sur des éléments comparables ».

Et si d'autres parcs souhaitent transposer la démarche sur leur périmètre à l'avenir et contribuer aux indicateurs communs, ils pourront bénéficier des résultats de RESOBLO puisque la méthodologie aura déjà été arrêtée et éprouvée.

La richesse de la thématique des usages de loisirs est indéniable, selon Valentin. Chaque année, de nouvelles pratiques apparaissent et chacune pose de nouvelles interrogations aux gestionnaires : interactions avec les autres usagers, interactions avec les oiseaux ou les mammifères marins, accès à des zones jusque-là inaccessibles... Or, mieux connaître les usages de loisirs est indispensable aux gestionnaires pour envisager des mesures de gestion adaptées.

La cartographie contribuera à l'objectif d'une meilleure protection des récifs coralliens, porté par la Stratégie nationale des aires protégées.

Une cartographie des habitats récifaux mahorais

Les conséquences des changements climatiques et des aménagements urbains le long du littoral exercent une pression croissante sur les récifs coralliens. C'est pourquoi le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte prévoit de cartographier et d'étudier l'ensemble du vivant des fonds meubles et des substrats durs du lagon, en partenariat avec des organismes scientifiques.

Le PNM a donc contribué à une cartographie des habitats récifaux côtiers mahorais, réalisée par plusieurs organismes scientifiques et universitaires. Les zones de substrats durs ont été particulièrement ciblées afin d'identifier de nouvelles zones d'intérêt à forte couverture corallienne. Ces nouvelles zones pourront notamment bénéficier d'un statut de protection renforcée. A l'échelle des outremer, il s'agit d'une première et ces résultats prometteurs incitent à poursuivre la recherche sur ces écosystèmes à des fins de conservation.

Cet outil fondamental permet d'orienter les porteurs de projets et d'affiner les études d'impact des projets d'aménagement du territoire. Le conseil de gestion peut également s'appuyer sur cette cartographie pour élaborer des avis. Au vu des nombreuses demandes d'accès à cet outil, le Parc souhaite désormais le diffuser et le rendre accessible au plus grand nombre.



© Nicolas Jannic / OFB

Rencontre autour de la chasse maritime entre parcs naturels marins en Baie de Somme

Parole d'un agent

Kevin Leleu, chef d'unité pêche conchyliculture et ressources maritimes, et **Virginie Rog**, agent de terrain, Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

A la croisée des projets d'ingénierie et des interventions sur le terrain, deux agents du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon présentent un travail mené avec les représentants locaux de la chasse maritime.

La chasse à la tonne est une pratique de chasse traditionnellement très présente dans le territoire du Parc. En 2019, suite à un avis du Conseil de gestion du PNM, un 1^{er} état des lieux des installations de chasse à la tonne a été réalisé autour du Bassin : recensement et localisation des tonnes de chasse (petite cabane flottante utilisée pour cette pratique), caractérisation des lacs de chasse et des digues, croisement avec les milieux naturels concernés et notamment les habitats Natura 2000, identification des matériaux de construction des tonnes... « Cet état de lieux a permis de partager le constat sur la situation des installations de chasse sur l'ensemble du périmètre du PNM concerné, et sur le travail partenarial à réaliser au regard des objectifs Natura 2000 et du Plan de gestion du PNM, expose tout d'abord Kevin Leleu, chef d'unité pêche, conchyliculture et ressources maritimes, en charge du projet. Nous avons donc poursuivi le dialogue sur ces sujets avec les représentants de l'association de chasse locale et de la fédération départementale des chasseurs de Gironde, tout y en associant le Conservatoire du littoral, également concerné par la thématique dans le périmètre du

PNM ». Virginie Rog, agent de terrain, poursuit : « Les représentants de la chasse se sont montrés très réceptifs et ont d'ailleurs participé à un voyage d'étude dans un autre PNM où la chasse à la hutte (équivalente à la tonne) est très présente également, celui des estuaires picards et de la mer d'Opale. » Ce voyage, coorganisé par les 2 PNM, s'est déroulé sur 3 jours en février 2020. Au programme : présentation historique de la pratique dans les différentes baies normandes (dont la Baie de Somme), échanges sur les pratiques et sur les modalités réglementaires et techniques mises en places, visites sur le terrain... « L'objectif était de renforcer le lien avec les acteurs du Bassin d'Arcachon et d'enrichir nos réflexions sur l'amélioration des pratiques, par exemple sur les modalités d'entretiens ou sur les matériaux de construction, poursuit Virginie. Sur place, les représentants des chasseurs se sont rendu compte des outils qui pouvaient être mis en œuvre pour réduire ou limiter les impacts possibles de leur activité sur le milieu naturel ». Désormais, les réflexions sur l'amélioration des pratiques se poursuivent, « en particulier en vue du renouvellement de l'acte de location du lot de chasse et des titres d'occupations en milieu d'année 2023 », précise Kevin. De ce projet, Virginie retient des échanges sur le terrain désormais facilités par ce voyage d'étude : « J'aime le contact avec les usagers, confie-t-elle. Pour moi, c'est le retour des acteurs du territoire et leur perception de nos actions qui donnent sens à mon travail d'agent de terrain. »

Cette évolution contribuera en parallèle à l'objectif national de placer 10% du territoire en protection forte, mesure forte de la Stratégie nationale des aires protégées.

Le projet d'évolution du Parc naturel marin des Glorieuses en réserve naturelle nationale

Le 3 mars 2020, le conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses a émis un avis favorable au projet de création d'une réserve naturelle nationale sur l'ensemble des terres émergées, des eaux intérieures, territoriales et de la zone économique exclusive de l'archipel des Glorieuses, en considérant que le statut de réserve renforcera la protection des écosystèmes sur un périmètre plus large que celui du Parc naturel marin actuel.

Toutefois, le conseil de gestion a accompagné cet avis favorable de quelques recommandations : conformité des projets susceptibles d'avoir un impact notable sur l'environnement avec le plan de gestion de la réserve naturelle, réduction de la pression de pêche et interdiction de la pêche tournante, ainsi que de la pêche aux filets et aux arts trainants sur le périmètre de la réserve, nomination de représentants d'associations de protection de l'environnement et de professionnels de la pêche au comité consultatif de la réserve, inscription du banc de la Cordelière en zone de protection renforcée de la réserve eu égard aux enjeux de protection des récifs coralliens et des écosystèmes associés.

A la suite et le même jour, le premier conseil d'administration de l'OFB donnait également un avis favorable avec recommandations, sur le principe de l'évolution du PNM des Glorieuses en réserve naturelle nationale.

Sur le banc du Geysier, le récif corallien, source de vie



© Julien Wickel / OFB



Parole d'un agent

Yohan Weiller, chargé de mission pêche et cultures marines, Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

9500 km² couverts par Natura 2000 (99% du périmètre du PNM), une centaine d'espèces et plusieurs dizaines d'habitats d'intérêt communautaire... C'est sur ce périmètre très couru des pêcheurs professionnels – 400 bateaux de pêche y travaillent –, que Yohan Weiller, chargé de mission pêche et cultures marines, et les deux agents (Solène Mora et Valentin Lonni) qu'il encadre doivent mener les analyses risque pêche (ARP). L'ARP équivaut à une évaluation d'incidence menée collectivement pour les activités de pêche professionnelle, pour limiter l'impact des pratiques dans les sites Natura 2000 sur les espèces et habitats marins concernés.

Le projet ARPEGI (Analyse du Risque Pêche Pertuis Gironde), soutenu par des fonds FEAMP, sera mis en œuvre jusqu'en juillet 2023. « Mais l'exercice est plutôt redouté par la profession, explique Yohan, puisqu'il est susceptible de déboucher sur des mesures réglementaires d'encadrement des pratiques. » Pour le mettre en œuvre, le PNM souhaite impliquer

les pêcheurs en amont et leur expliquer les enjeux de préservation du milieu. Ensuite, le Parc souhaite évaluer l'état des habitats au plus près de la réalité, en croisant les études existantes et les connaissances terrain des pêcheurs : « Nous ferons des vérifications sur site si besoin, ainsi que des observations embarquées pour caractériser les captures accidentelles d'espèces », poursuit Yohan. Enfin, le Parc souhaite évaluer les conséquences socio-économiques des mesures réglementaires envisagées, pour les adapter et préserver la santé des entreprises de pêche et de la filière aval.

Au final, le PNM amorce ce projet avec l'ambition de le mener au plus près des réalités terrain, malgré son échelle très large. En limitant les impacts des activités de pêche sur le milieu marin, ARPEGI s'inscrit pleinement dans les missions du Parc. « Mais un PNM a aussi une mission de développement durable, nuance Yohan. On travaillera donc en parallèle au développement expérimental d'engins moins impactants ou de dispositifs d'effarouchement pour limiter les captures accidentelles. Nous souhaitons ainsi accompagner la pêche professionnelle. »



Le « Petit Damien », bateau de pêche petit-métier

© Marion Brichet / OFB

Un voyage d'études sur la pêche durable et un soutien aux circuits courts en golfe du Lion

Depuis 2019 en partenariat avec le WWF-France, le projet PESCOMED poursuit les objectifs de développer un cadre partagé de gestion durable des pêches artisanales et de renforcer la pérennisation des activités. Ainsi, l'année 2020 a débuté par un voyage d'études en Catalogne à la rencontre d'acteurs de la filière pêche sur les thématiques de la gestion partagée des ressources halieutiques et de la valorisation des espèces. Le modèle Catalan est source d'inspiration dans ses innovations à la fois de commercialisation (unité de transformation, étiquettes avec QR code etc.) mais également de gestion : comité de cogestion, plan de gestion spécifique, coopération entre différents types d'acteurs de la filière etc.

Par l'intermédiaire de nombreux échanges entre la chargée de mission « Pêche artisanale » dédiée au projet, les professionnels pêcheurs et leurs représentants, le Parc a témoigné de son soutien au cours de la crise sanitaire par la création d'une cartographie interactive. Cette carte recense pour les pêcheurs volontaires leurs points de vente en circuits courts sur le territoire du Parc. Enfin, des travaux sur d'autres thématiques ont été engagés en 2020 sur le recyclage des engins de pêche usagés et sur l'analyse des circuits de commercialisation et de valorisation des espèces pêchées dans le Parc. Ces travaux seront poursuivis en 2021 avec les acteurs de la filière.

PESCOMED contribue à la fois aux objectifs de la Stratégie nationale de la biodiversité, en matière de gestion durable des ressources, et de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), en concourant à maintenir les pressions des activités humaines à un niveau acceptable.



Anne-Charlotte Rubecchi Dellamonica, assistante administrative, Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Chaque équipe de parc naturel marin est épaulée par une assistante administrative, appui indispensable au bon fonctionnement des services. Charlotte Rubecchi Dellamonica, assistante au PNM du cap Corse et Agriate, expose les multiples tâches qui incombent à sa fonction : l'organisation des conseils et bureaux de gestion, la rédaction de comptes-rendus et d'actes administratifs, l'accueil téléphonique, la gestion du courrier, la préparation des déplacements des agents, passer des commandes, gérer et suivre les achats, le suivi budgétaire en appui à la directrice, le lien avec les interlocuteurs externes, ou encore le relais de proximité avec les agents en matière de ressources humaines.

En 2020, la situation sanitaire a chamboulé le fonctionnement du PNM. « Avec la directrice déléguée du Parc, nous étions les seules personnes à être physiquement présentes tous les jours au bureau. Il a fallu faire preuve de réactivité et s'adapter, d'autant plus que 2020 était aussi l'année de mise en route de

l'OFB », rappelle Charlotte. Heureusement, l'entraide entre les différents interlocuteurs en interne et au sein du réseau des assistantes des PNM a facilité l'appropriation des nouvelles procédures. »

Arrivée au Parc en 2018, Charlotte perçoit son rôle avant tout comme un relais : entre les agents du Parc et la directrice déléguée, entre le Parc, la direction régionale et les services nationaux, et entre l'interne et l'externe. Mais l'assistante d'un PNM vient aussi en appui des chargés de mission : « Je soulage mes collègues dans une bonne partie de leurs tâches administratives, confirme Charlotte. Cela leur permet de se consacrer davantage à la gestion de leurs projets d'un point de vue technique ».

En tant que membre de l'équipe du Parc, Charlotte participe régulièrement à des actions sur le terrain. Collecte de déchets sur l'estran selon le protocole OSPAR, participation à des animations auprès du public, opérations sur les banquettes de posidonie... : ce sont des opportunités d'appréhender différemment les missions des collègues, tout en étant au contact du terrain et des acteurs locaux.

Parole d'un agent

Cette évolution contribuera en parallèle à l'objectif national de placer 10% du territoire en protection forte, mesure forte de la Stratégie nationale des aires protégées.

L'opération « Sauvons nos poussins » lors du déconfinement

Après plusieurs semaines de confinement, la réouverture des plages au public à partir du 11 mai 2020 comportait certains risques pour la nature. La levée progressive des contraintes intervenait au cœur de la période de reproduction de la plupart des espèces et en particulier des oiseaux. Le risque était d'autant plus élevé que, profitant de la tranquillité liée au confinement, certains animaux ont réinvesti des lieux habituellement fréquentés. Le littoral est particulièrement concerné du fait de sa densité démographique, de son attractivité touristique, de la diversité des usages qui s'y exercent ainsi que de la richesse de la biodiversité de ses rivages.

Aussi, les préfets ont progressivement autorisé la réouverture des plages au public, sur la base des demandes de dérogation formulées par les maires des communes concernées. Ces autorisations ont été accordées au vu des propositions de chaque maire concernant le respect des mesures sanitaires liées à la propagation du coronavirus, mais aussi des mesures liées à la protection des espaces naturels littoraux.

Le Conservatoire du littoral, en lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a réalisé sur la base de milliers de relevés de terrain et de la connaissance historique des sites de reproduction, une cartographie des secteurs sensibles du point de vue de la biodiversité.

L'intention était de fournir des éléments de prise de décision et d'anticiper, en amont, les meilleures conditions de déconfinement sur les espaces littoraux, ainsi que de sensibiliser la population et les usagers sur les atouts de leurs littoraux.

Parallèlement et avant même la réouverture des plages, l'ensemble des agents de terrain de l'OFB, y compris dans les parcs naturels marins, mais aussi des associations, des collectivités, des gestionnaires des propriétés du Conservatoire, des agents et des gardes du littoral et du Conservatoire du littoral ont assuré localement et de façon partenariale la mise en défens des sites de reproduction pour les espèces animales et végétales les plus fragiles.



Parole d'un agent

Charline Frelin, agent de terrain, PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale

Au printemps 2020, la période de confinement a laissé la nature reprendre ses droits. Ainsi, sur les estrans du PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, les Gravelots (Grand gravelot, Petits gravelot, Gravelot à collier interrompu) ont pu nicher dans des endroits d'ordinaire très fréquentés, dans les chemins ou sur les hauts de plage.

Lors du déconfinement, les agents du Parc et des services départementaux voisins ont été à pied d'œuvre pour sensibiliser les promeneurs au respect de zones de tranquillité, en mettant en place un affichage dans les secteurs à enjeux et en allant directement au contact du public.

Charline Frelin, Volontaire de Service Civique (VSC) jusqu'en 2019 au PNM, et désormais agent de terrain, raconte : « Deux à trois fois par semaine, nous allions à la rencontre des promeneurs sur les plages, dans un des 5 principaux sites de nidification du PNM. Pour la plupart des gens, les oiseaux nichent dans les arbres.

L'écrasement des œufs n'est pas volontaire, il résulte plutôt de méconnaissances. Il faut donc faire preuve de pédagogie et expliquer que certaines espèces comme les gravelots nichent au sol sur les plages et que les œufs sont difficiles à repérer du fait de leur mimétisme avec les galets. » En 2020, les opérations menées par les agents du PNM relevaient surtout de la prévention et sensibilisation.

« En fait, le grand public est assez intéressé par les espèces que l'on peut observer sur l'estran, poursuit Charline. Les gens que l'on rencontre sur le terrain ont vraiment envie d'apprendre, ils nous questionnent et saisissent alors les enjeux de conservation de ces espèces menacées. »

Pour suivre les populations de gravelots, le Parc peut s'appuyer sur de nombreux partenaires associatifs et sur les collectivités. Pendant la période de nidification, des suivis de nids jusqu'à l'éclosion ont été organisés 2 à 3 fois par semaine sur chaque site à enjeux, grâce à la mobilisation des bénévoles.

L'expérimentation de filets de pêche biosourcés et biodégradables : une première en Europe

En prévenant la pollution et en limitant le rejet de micro-plastiques dans le milieu marin, ce projet contribue aux objectifs de la DCSMM.

Le 25 juin 2020, un navire de pêche de Boulogne sur Mer embarquait à son bord 900 mètres de filet de pêche biosourcé et biodégradable, pour un essai en conditions réelles. Cette expérimentation mêlant innovation et développement durable constitue une première en Europe.

Conçu à partir de matériaux biodégradables, biosourcés, recyclables et sans diffusion de microplastiques, ce filet « trémal » est utilisé par les fileyeurs, ces pêcheurs qui pratiquent la petite pêche côtière. Sa conception est issue d'un partenariat entre le Parc naturel marin des estuaires picards de la mer d'Opale et l'organisation de producteurs FROM Nord, soutenu par des fonds européens et de France Filière Pêche, et mis en œuvre avec des entreprises privées.

Il se base sur le constat suivant. Un fileyeur utiliserait chaque année 7 tonnes de filets en nylon, dont le recyclage est à ce jour impossible. Et ce n'est pas tout : les filets en nylon ont une durée de dégradation dans la mer très importante et finissent par se décomposer sous forme de microplastiques.

Le filet innovant doit pouvoir servir un an, les fileyeurs renouvelant leur matériel chaque année. Après ce délai, le filet - s'il devait être perdu - se décomposerait rapidement, en particules naturelles et sans impact pour l'environnement. Les filets de retour au port pourront être compostés. Grâce à ce projet, les déchets liés à l'activité de pêche seront donc mieux gérés.

Après les premières expérimentations, des prototypes de filets seront testés cette fois sur 4 navires de pêches dans deux zones distinctes du Parc naturel marin, avant une étude des modalités de compostage des matériaux et des possibilités de déploiement des filets produits.



© Nicolas Jannic / OFB

Expérimentation de filets de pêche biosourcés et biodégradables

Le plan de relance en soutien à d'ambitieux projets dans les parcs naturels marins

L'OFB a été retenu comme un acteur fort du plan de relance lié à la crise Covid 19. L'établissement s'est ainsi mis en ordre de bataille fin 2020 pour gérer de 2021 à 2023 une enveloppe totale de 85 millions d'euros, dont 19 millions d'euros au titre des aires protégées gérées par l'établissement, au premier plan desquelles les parcs naturels marins.

Près de soixante projets des parcs naturels marins ont ainsi été identifiés au dernier trimestre, pour être engagés à partir de début 2021, tant sur la connaissance des milieux et espèces, que sur des interventions de génie écologique et de dépollution et restauration, ou sur l'appui à la pêche durable, le soutien des mouillages écologiques ou encore sur la création/rénovation d'infrastructures de médiation et d'accueil.





Parc naturel marin



Martinique



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Polymar

MAZARIN

Ce suivi contribue à l'objectif d'une gestion plus durable et partagée des ressources, porté par la Stratégie nationale de la biodiversité.

L'amélioration des connaissances sur les récifs coralligènes profonds et des mesures de gestion adaptées contribueront à la Stratégie nationale de la biodiversité et à la DCSMM.



Le suivi des pontes de seiches dans le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

La pêche de la seiche représente une ressource importante pour de nombreux pêcheurs professionnels du Bassin d'Arcachon. Si les conditions le permettent, les seiches entrent dans le Bassin pour se reproduire entre les mois de février et de juillet. En plus des supports naturels comme les herbiers de zostère par exemple, les œufs peuvent être pondus sur des supports anthropiques, et notamment sur les engins de pêche professionnelle utilisés pour capturer les seiches adultes, casier et filet, entre mi-mars et fin mai. Les œufs éclosent après une période d'incubation de 1 mois à 3 mois.

En 2020, le Parc naturel marin piloté un premier suivi des pontes de seiches dans le Bassin d'Arcachon pour mieux connaître les dates de début et de fin de ponte de l'espèce. L'objectif en 2021 sera de tester une méthode innovante, adaptée aux pratiques des pêcheurs professionnels, pour collecter et mettre à incuber les œufs non éclos pondus sur les engins de pêche, et envisager la mise en place d'une démarche pérenne à l'échelle du Bassin d'Arcachon.

L'étude des récifs coralligènes profonds en Corse

Les habitats marins profonds du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate sont peu connus du fait de leur accès difficile, alors qu'ils sont essentiels : refuge face aux pressions humaines et au réchauffement, frayères, repos, nourrissage, flux de carbone.... C'est pourquoi en 2020, le Parc a lancé une étude sur les récifs coralligènes profonds avec Andromède Océanologie.

En juillet 2020, une campagne de quinze jours a permis d'explorer des récifs profonds dans 13 secteurs géographiques lors de 26 plongées réalisées jusqu'à 115 m de profondeur. 165 heures de plongée en recycleur ont permis d'illustrer et d'analyser ces écosystèmes profonds grâce à plusieurs protocoles scientifiques (inventaire écologique, étude de la démographie des gorgones, inventaire relatif aux langoustes, étude du corail rouge, modélisations 3D, recherche de traces d'ADN environnemental).

En outre, 16 capteurs ont été installés sur différents sites pour enregistrer les variations de température toutes les 30mn. Ils resteront immergés 3 ans. A leur relèvement, les résultats permettront de produire des modélisations cartographiques de température et de les corréliser à des observations biologiques.

Les différentes pressions observées par les plongeurs ont été également relevées, telles des cordes et fils de pêche abandonnés, des filets en épave sur la roche ou des filets maillants actifs. Cette campagne a enfin permis d'inventorier 145 espèces, dont plus d'une dizaine sont menacées, protégées voire réglementées. Parmi celles-ci, le mérrou brun, la raie pastenague, ou la grande anémone buissonnante.

Parole d'un agent

Colas Boudet, chargé de mission évaluation et projets inter-PNM, Direction des aires protégées

Pour savoir comment les habitants de leurs territoires s'approprient les parcs naturels marins depuis leur création et perçoivent leur action, et évaluer le taux de connaissance de la population sur leurs milieux naturels, la Direction des Aires Protégées de l'OFB a mené en 2020 une enquête de notoriété à l'échelle du réseau des PNM.

Colas Boudet, chargé de mission évaluation et projet inter-PNM, a animé le projet. Il explique : « Pour aborder les sujets de préoccupation des parcs et différents angles de l'outil PNM, nous avons monté un comité de pilotage pluridisciplinaire avec des agents des PNM aux compétences variées et des agents de directions nationales. ». La prestation d'accompagnement et de mise en œuvre de l'enquête a ensuite été confiée à deux cabinets associés. Concrètement, l'enquête a intégré un tronc de questions communes, et des questions spécifiques à chaque PNM, en fonction des finalités des plans

de gestion. Après 2 mois d'enquête par Internet et téléphone, les résultats ont livré des confirmations mais aussi quelques surprises.

« Cette enquête nous a appris que les outils PNM ne sont pas très connus dans le paysage des aires protégées, poursuit Colas. Ils le sont davantage par la population résidant à proximité de ces territoires. On remarque aussi que la notoriété des territoires de parc se distingue de la connaissance de l'outil en tant que tel. Ce sont deux notions différentes pour les administrés. Par ailleurs, l'environnement est un sujet important pour les populations des PNM. D'ailleurs, la majorité des enquêtés estime le niveau de protection insuffisant dans les parcs. »

Grâce aux résultats, les PNM pourront ajuster leurs actions et leurs discours auprès des habitants, usagers, touristes... Et côté inter-Parcs, Colas conclut : « Cette démarche a permis d'asseoir un objectif de notoriété « proche » à atteindre pour les PNM même s'ils gagneraient aussi à être mieux connus au niveau national. Le projet de « chiffres clés des PNM » devra répondre à cet enjeu. »

En renforçant la mobilisation citoyenne, les vacances de la biodiversité s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la biodiversité.

Des vacances de la biodiversité en Martinique

A l'heure du premier déconfinement en 2020, la destination vacances des Martiniquais a été la Martinique. Au vue de la situation post-pandémie, beaucoup d'entre eux se sont alors orientés vers des loisirs nature de plein air, et particulièrement des loisirs nautiques.

Aussi, le Parc naturel marin de Martinique dans le cadre de la campagne nationale de l'Office français de la biodiversité a organisé des opérations de sensibilisation visant à concilier respect de l'environnement, découvertes et approfondissement des connaissances en matière de biodiversité. Le Parc a ainsi organisé 6 journées de sensibilisation à la biodiversité marine sur 6 plages de l'île.

Sur les stands du Parc visités par plus de 300 personnes, différentes animations pédagogiques ont été proposées : animation sur la préservation du lambi, jeu « Quizz », boîtes à toucher présentant des plantules de palétuviers, des coraux, de la végétation de bord de mer, des éponges de mer, des coquillages...

Ces vacances de la biodiversité ont ainsi permis de transmettre de nombreux messages sur les mangroves, récifs coralliens, herbiers, et sur les gestes à adopter pour les préserver.



Parole d'un agent

Hélène Mahéo, conservatrice de la RNN d'Iroise, Parc naturel marin d'Iroise

L'océanite tempête est le plus petit et le plus léger des oiseaux marins d'Europe, avec un poids d'environ 26 g pour une envergure maximum de 40 cm. Site stratégique pour l'espèce, l'archipel de Molène accueille les plus importantes colonies de France avec près de 900 couples, soit 80% des effectifs nationaux.

Depuis un demi-siècle, Bretagne Vivante, partenaire historique du Parc naturel marin d'Iroise, y étudie l'espèce, notamment au travers d'un programme de baguage, pour mieux comprendre sa reproduction, ou l'impact des modifications de l'environnement marin sur sa survie. Plus de 28 000 océanites ont ainsi été bagués. Depuis 2016, le Parc d'Iroise a associé ses moyens et son équipe à ces suivis dans l'archipel de Molène.

Hélène Mahéo, conservatrice de la Réserve naturelle nationale d'Iroise, explique : « Depuis 2020, l'OFB finance un nouveau programme de recherche, avec des suivis télémétriques. Des GPS miniaturisés,

pesant 1g, sont placés sur le plumage des oiseaux reproducteurs. Ils permettent de suivre avec précision le déplacement des oiseaux en mer, et d'identifier leurs zones d'alimentation pendant la reproduction, période cruciale de leur cycle de vie. »

Pour cette première année, avec l'appui logistique du Parc, Bretagne Vivante a procédé aux captures et à l'équipement de 11 océanites. Selon les premiers résultats recueillis, les oiseaux s'éloignent jusqu'à 180 km au large de la pointe finistérienne, bien au-delà des limites du parc marin. La zone Natura 2000 Mers Celtiques - Talus du golfe de Gascogne apparaît comme importante pour l'alimentation de l'espèce.

Pour Hélène, chargée de coordonner les suivis sur la réserve, c'est essentiel d'en savoir plus sur cette espèce qui reste encore méconnue. « On n'avait jusqu'alors aucune idée des zones exploitées par les oiseaux nichant dans la réserve » précise-t-elle.

Même si l'océanite tempête reste emblématique de la réserve, Hélène assure, avec ses collègues du Parc, la collecte de données sur d'autres espèces, notamment les oiseaux marins et côtiers.



© Olivier Roux / OFB

En favorisant le partage des connaissances avec la population, l'exposition contribue aux objectifs de la Stratégie nationale de la biodiversité.

Pointe d'Arcay

« Le Parc : vues d'en haut », une exposition visible à La Rochelle

Dans le Jardin du Muséum de La Rochelle, l'exposition de photographies d'Oliver Roux prises par drone a fait découvrir aux visiteurs la diversité et la richesse des habitats marins et estuariens du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Ces « vues d'en haut » sont autant de passerelles vers les espèces et leurs milieux présentés dans les collections du Muséum.

Inaugurée à l'occasion des journées européennes du patrimoine 2020, l'exposition sera visible jusqu'au printemps 2021.

Un stage pour former des matelots dans les services ingénierie des parcs naturels marins

Initialement programmé au printemps, le stage matelots 2020 a pu être organisé du 22 au 24 septembre à Douarnenez, siège de l'antenne sud du Parc naturel marin d'Iroise. Dans le cadre de cette formation, le Parc a mis à disposition de six stagiaires deux semi-rigides. Il a mobilisé deux de ses formateurs nautiques, accompagnés par un formateur du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.

Pour les stagiaires, manifestement ravis de se retrouver au contact des éléments bretons qui ne les ont pas épargnés, ces journées ont permis de compléter leurs acquis théoriques et pratiques du parcours de formation en vigueur au sein de l'établissement. Ce dernier requiert notamment des stagiaires, le permis côtier, un certificat opérateur radio et un certificat de formation de base à la sécurité.

Ce stage s'est adressé exclusivement pour la première fois aux agents des services ingénierie des Parcs naturels marins qui n'ont pas vocation à « patronner » ; seuls les agents des services opérations sont habilités capitaines de navire au sein de l'OFB.

A l'issue de cette formation, les stagiaires sont pris en charge par leurs référents nautiques respectifs qui les proposeront à l'habilitation matelot.

la mer des Pertuis. Ces « vues d'en haut » sont autant de passerelles vers les espèces et leurs milieux présentés dans les collections du Muséum.

Inaugurée à l'occasion des journées européennes du patrimoine 2020, l'exposition sera visible jusqu'au printemps 2021.



Parole d'un agent

Fanny Cautain, chargée de mission communication et sensibilisation, Parc naturel marin de Mayotte

A sa création en 2010, le PNM de Mayotte n'avait pas basé sa stratégie de communication sur les outils numériques mais sur l'oralité et la rencontre avec la population.

Fanny Cautain, en charge de la communication et de la sensibilisation au Parc, explique que beaucoup d'habitants ne parlent pas français mais une langue locale, le shimaoré ou le shibushi, qui ne s'exprime qu'à l'oral. De plus, plus de 80% des Mahorais vivent sous le seuil de pauvreté et restent de fait peu équipés en matériel numérique. « *Mais les actions de communication développées sur le terrain depuis 10 ans, sur des événements, dans les villages ou en mer, fonctionnent bien désormais, explique Fanny. Donc, en 2019, le Parc a saisi l'opportunité de la création de l'usine à site des PNM, pour lancer la réalisation d'un véritable site Internet et s'adresser à un nouveau public.* »

La Direction de la Communication et le réseau des chargés de communication des PNM ont construit ensemble l'arborescence en 4 parties, commune à tous les sites des parcs : « Je découvre », « Le Parc en actions », « Je m'implique », « Mieux nous connaître ». Dans un second temps, le Parc a créé les contenus de son site, mis en ligne en septembre 2020.

A l'arrivée, le nouveau site du Parc de Mayotte est une réussite de l'avis de tous : membres du conseil de gestion, usagers de la mer, habitants, agents... Il concrétise la collaboration menée entre l'échelle nationale de l'OFB et l'échelle locale dans les Parcs, et permet de valoriser les messages du Parc.

Anthropologue de formation, Fanny Cautain est attachée à sa mission, qu'elle exerce depuis 8 ans : « *Au PNM, je conçois mon rôle comme un « passeur de culture ». Je m'efforce de mettre en lumière, malgré la complexité des projets, des messages essentiels pour mieux les transmettre.* »

Annick Girardin en visite officielle à Hourdel, au Parc naturel marin des estuaires



© Frédéric Fasquel / OFB

Annick Girardin, ministre de la Mer, en visite sur le littoral picard

Après une première visite le 17 juillet au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, Le 15 octobre 2020, la ministre de la Mer Annick Girardin était en visite officielle en Baie de Somme le 15 octobre 2020.

La ministre a rencontré les équipes du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et du Conservatoire du Littoral, à la Pointe du Hourdel au port de Cayeux sur mer.

Lors du cheminement dans la baie, Frédéric Fasquel, directeur délégué du Parc naturel marin, a présenté les enjeux de conciliation des usages professionnels, pêche et tourisme en particulier, avec la présence des colonies de phoques gris et veaux marins. Il a insisté sur le travail mené par le Parc et ses partenaires pour mieux connaître les mammifères, leurs déplacements et leurs habitudes alimentaires, dans le but d'objectiver les échanges. Le directeur délégué a également présenté l'expérimentation de zones de tranquillité temporaire, pour la reproduction et la nidification des gravelots. Cette expérimentation sera reconduite en 2021, avant d'être pérennisée en concertation avec les partenaires locaux.

Au Hourdel, Pierre Bourgeon, chef du service opérations du Parc, a proposé à la ministre de la Mer d'observer les mammifères à l'aide d'une longue-vue. Il a en outre évoqué les missions de suivis naturalistes menées par son équipe, en complément d'importantes actions de sensibilisation.

Un échange était ensuite organisé entre Annick Girardin et des représentants des pêcheurs à pied de la Baie de Somme, membres du conseil de gestion du Parc.

En contribuant à la diffusion des enjeux de la biodiversité marine auprès de différents publics, l'exposition contribue aux objectifs de la Stratégie nationale de la biodiversité.

L'exposition « Plongée au cœur des canyons » en Cap Corse

L'OFB et le Parc national des Calanques ont signé une convention pour la réalisation d'une exposition valorisant les travaux d'exploration réalisés sur les canyons profonds de Méditerranée et faire connaître ces milieux au grand public. Cette exposition immersive de plus de 300m² et composée de plusieurs modules interactifs (laboratoire, projection simultanée sur plusieurs écrans, écoute des sons de la faune sous-marine), a été accueillie à Bastia, dans les Salons d'honneur de la Collectivité de Corse, à partir du 2 octobre 2020.

Interrompue précipitamment à peine un mois plus tard à cause des mesures de confinement, l'exposition a cependant pu accueillir quelques milliers de visiteurs, ainsi que 26 classes du Cap Corse et de toute la microrégion bastiaise.

Pour faire vivre cette exposition et apporter au public un riche programme d'animation autour de l'exposition, le Parc a confié la médiation scientifique à l'association U Marinu qui a animé ateliers pédagogiques et visites guidées.

L'exposition continuera sa tournée à l'échelle de la façade méditerranéenne pour être accueillie à Collioure par le Parc naturel marin du golfe du Lion.

Un soutien du Parc naturel marin d'Iroise à la structuration de la plaisance à Molène

La commune de l'île Molène, à laquelle la Région a concédé la gestion du port, souhaite organiser l'activité de plaisance. Celle-ci est en pleine expansion dans l'archipel de Molène, en particulier en période estivale mais également en avant et après-saison. Cependant, la zone du port de Molène souffre de l'absence de structure d'accueil dédiée et organisée. Ainsi, la désorganisation des stationnements de navires et de remorques conduit par exemple à des écoulements d'huiles vers la mer et sur une zone de captage des eaux de pluie.

Le Parc naturel marin d'Iroise ambitionne, à travers son plan de gestion, de soutenir les populations îliennes dans la mise en œuvre d'un tourisme intégré et de favoriser une capacité d'accueil de la plaisance organisée et compatible avec les enjeux environnementaux.

Le PNM a donc soutenu la commune de Molène dans sa démarche de structuration de la plaisance et a octroyé 4 subventions pour les projets suivants :

- l'installation d'un ponton flottant,
- l'acquisition et la mise en place de mouillages pour l'accueil des bateaux visiteurs,
- l'acquisition d'un navire pour un service de navette portuaire,
- et l'acquisition d'un ber de mise à l'eau pour les bateaux.

Vers l'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise : les résultats de l'enquête publique

L'extension de la réserve contribuera aux objectifs de la Stratégie nationale de la biodiversité et de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, en matière de zones de protection forte.

En juillet 2018, le préfet du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique ont confié au Parc naturel marin d'Iroise le projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, située dans l'archipel de Molène.

En 2019, la concertation a permis d'aboutir à un diagnostic partagé sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les usages, à une proposition de périmètre, et à un projet de réglementation, remis au Ministère. En 2020, les consultations sur ce projet se sont succédé : les instances locales et régionales se sont largement prononcées en faveur du projet. Les instances nationales, puis les propriétaires des îlots et les collectivités locales concernées ont à leur tour validé le projet, avant l'enquête publique en juillet 2020. Après la validation du Conseil national de protection de la nature, la procédure pourrait aboutir à la signature du décret d'une Réserve naturelle nationale étendue, au premier semestre 2021.

Ce périmètre s'étend sur une superficie de 1 129ha de domaine terrestre et 1 008ha de domaine public maritime. Ce projet ambitieux permet de protéger la plupart des espèces et habitats fragiles de l'archipel de Molène : oiseaux marins et limicoles nicheurs, reposoirs à phoques, habitats intertidaux et de haut de plage... Malgré ces protections, de nombreuses zones restent accessibles, toute l'année ou en dehors des périodes à enjeux.

Le Festival international d'art mural en Martinique sur le thème « Des Hommes et la mer des Caraïbes »

Festival international itinérant d'art mural fondé en 2014 et installé en Martinique pour la 2^{ème} année consécutive, IPAF a présenté en 2020 des fresques, sur le thème proposé par le Parc naturel marin de Martinique « Des Hommes et la mer des Caraïbes ». Le festival a connu un vif engouement, l'occasion de sensibiliser le grand public aux enjeux marins à travers l'art.

Ce festival s'attaque à la morosité des villes et ambitionne de donner un second souffle à des espaces urbains peu valorisés, par la création de fresques murales à la peinture acrylique (non polluante). Dans un quartier de Fort-de-France, 13 artistes, dont 4 Martiniquais, ont laissé libre cours à leur imagination sur le thème « la faune et la flore », pour soutenir la candidature des Biens de l'île au patrimoine mondial de l'Unesco. Le PNM a participé au festival sous différentes formes : apport de connaissance sur la biodiversité marine locale, proposition aux artistes de temps de découverte des fonds marins, animations sur la biodiversité marine pour des publics locaux et scolaires, et participation aux actions de communication autour du festival.

La transmission de la culture de la nature est un objectif fort de la Stratégie nationale de la biodiversité.



Parole d'un agent

Hervé Magnin, directeur délégué, Parc naturel marin du golfe du Lion

« Dans le PNM du golfe du Lion, dont on célébrera les 10 ans fin 2021, le conseil de gestion est désormais un vrai espace de dialogue et les acteurs de la mer ont pris l'habitude de travailler ensemble », expose Hervé Magnin, directeur délégué. Il poursuit : « A la suite des élections et du renouvellement des élus, le président du PNM et moi-même sommes allés rencontrer les représentants de chaque commune. Nous avons constaté que les enjeux marins et littoraux sont palpables chez nos interlocuteurs. En ce sens, on peut penser que le PNM a atteint son objectif de mariniser les communes littorales. »

Dans son organisation, le PNM du golfe du Lion a opté pour un fonctionnement en groupes de travail (GT), coanimés par un agent du PNM et un membre référent du conseil de gestion, sur la base d'un mandat. Les travaux font ensuite l'objet de restitutions, voire de positions prises en conseil.

Le 1^{er} GT dédié aux éoliennes en mer a par exemple amorcé un dialogue constructif avec les acteurs

concernés, les services de l'Etat et l'industriel porteur du projet. Les travaux du GT ont permis d'intégrer les enjeux du milieu marin à la hauteur des exigences attachées à un PNM, malgré un projet industriel de grande envergure. A l'arrivée, le conseil de gestion a émis un avis conforme favorable à l'unanimité.

Un 2^e GT, consacré à la pêche, suit plusieurs projets : charte des concours de pêche de loisir, proposition de réglementation de la pêche aux oursins, gestion durable des ressources en pêche professionnelle. Enfin, un GT sur les zones de protection forte (ZPF) a mis en évidence des acteurs locaux plutôt ouverts au dialogue sur le sujet. Même s'ils sont vigilants, les acteurs partagent la nécessité de relever le niveau de protection sur certaines zones du Parc : enjeux prioritaires, extension de la réserve naturelle nationale, mesures d'accompagnement des acteurs... Hervé constate que ces sujets difficiles sont désormais travaillés au sein d'un GT constructif : « La force d'un PNM, c'est vraiment de faire dialoguer et travailler les acteurs ensemble, vers une vision partagée et responsable de l'avenir du milieu marin ».

Armogan, le premier navire du Parc naturel marin mis à l'eau en mer des Pertuis

L'arrivée de l'équipe opérations et du navire constituent une étape importante dans la vie d'un Parc naturel marin, pour améliorer la connaissance, suivre les milieux, sensibiliser aux enjeux de préservation et contrôler les activités en mer. Baptisé Armogan, le navire du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis a été mis à l'eau à La Rochelle par l'équipe du Parc, avec l'appui des agents du lamanage et du centre des Phares et balises de La Rochelle.

Composée de 4 inspecteurs de l'environnement aux profils différents et complémentaires, l'équipe opérations est habilitée à naviguer pour sensibiliser les usagers au respect de la réglementation, surveiller et contrôler les activités maritimes. Dans leurs futures actions quotidiennes en mer et sur le littoral, les agents participeront aux actions de suivi scientifique des écosystèmes marins et estuariens pour améliorer la connaissance des milieux, et aux actions de gestion et de préservation.

Les équipements polyvalents du bateau (radar, sondeur, potence pouvant soulever une charge de 200 kilos, porte latérale avec échelle de plongée) permettront à l'équipe de réaliser des actions variées sur tous types de milieux marins et par tous les temps. Ils seront particulièrement utiles lors de la mise en place des protocoles de suivis scientifiques et lors de la mise à l'eau du matériel et des plongeurs.

Moyen de l'action de l'État en mer, le navire du Parc porte les bandes tricolores caractéristiques. Il contribuera également aux missions de sauvegarde de la vie humaine et de sécurisation du plan d'eau.



© Cécile Barreud / OFB

Parole d'un agent

Jessica Crillon, chargée de mission patrimoine naturel, Parc naturel marin de Martinique

D'une surface immense de 48 900 km², le PNM de Martinique est confronté au manque de données collectées au large, en particulier dans les zones à enjeux des hauts fonds. Issue d'un partenariat avec la Marine nationale, la mission « An ba d'lo » à bord du bâtiment militaire le Dumont d'Urville, en décembre 2020, avait, entre autres, pour objectif de récolter de nouvelles données.

« Pendant cette mission, nous avons mis en œuvre plusieurs protocoles, sur le micro et phytoplancton, les oiseaux, la mégafaune marine, mais aussi sur les microplastiques ou la qualité de l'eau », explique Jessica Crillon, chargée de mission patrimoine naturel. Des techniques récentes en matière d'ADN environnemental et d'acoustique ont été déployées. Aux côtés de Jessica : d'autres collègues du PNM de Martinique, du Sanctuaire Agoa, du PNM du golfe du Lion et de la Direction des Aires Protégées, ainsi que des bureaux d'études et des partenaires universitaires et scientifiques. Durant une semaine, l'équipe de scientifiques a côtoyé l'équipage militaire

du Dumont D'Urville. Pour Jessica, cette collaboration a été remarquable : « Même si la mission avait été préparée en partenariat, chacune des deux équipes s'interrogeait sur les objectifs de l'autre au moment de quitter le port, poursuit Jessica. Mais à bord, on a dialogué, on s'est entraîné et on s'est formé mutuellement. Ça nous a permis d'en apprendre plus sur les missions de chacun. »

Ainsi, l'équipe de la Marine a été sensibilisée aux enjeux du milieu marin et formée sur les observations de la faune susceptibles d'être menées en mer. Côté scientifique, on a progressé sur les enjeux de surveillance maritime et la sécurité à bord. Jessica en retient des intérêts partagés : « Nous avons des problématiques liées, comme par exemple la gestion des risques naturels qui sont forts en Martinique. Au Parc, nous devons mettre en place des mesures de gestion pour améliorer la santé des mangroves, herbiers et les coraux qui sont des écosystèmes protecteurs de nos littoraux. Les militaires, eux, doivent adapter leurs interventions sur le terrain et sont parfois appelés pour des missions humanitaires lors de catastrophes naturelles dans les Antilles. »

© David Lorieux / OFB



Cartes de shark
Espèces de l'océan Pacifique

Cartes de shark
Espèces de l'océan Pacifique

Zoom sur le projet Marha



L'objectif du Life intégré Marha est d'améliorer la mise en œuvre de la Directive habitat en France, et de recouvrer un état de conservation favorable des habitats marins d'intérêt communautaire. La présence des 6 agents Marha au sein des PNM vise à renforcer l'opérationnalité de Natura2000. Quelques actions pour illustrer ces travaux.

En mer d'Opale, c'est sur les habitats sédimentaires intertidaux que Fabien Roux a concentré son travail afin d'améliorer connaissance et gestion via le projet HABISSE lancé pour 2 ans en 2020. Dans ce cadre, Marha apporte un soutien financier au Parc, du temps agent pour le montage et le suivi du projet, ainsi qu'un appui administratif et technique.

<https://www.parc-marin-epmo.fr/editorial/connaître-les-sables-et-vasières-couverts-par-les-marees>

En Iroise, Anna Capietto appuie le Parc sur le montage et le suivi du projet de cartographie des habitats intertidaux de l'archipel de Molène et du nord du Parc (de la pointe Saint Mathieu à Porspoder, incluant le site Natura 2000 « Pointe de Corsen-Le Conquet » FR5300045). Elle accompagnera également les prochains travaux cartographiques sur Sein et sur Ouessant.

C'est dans le même esprit qu'Aurélié Dessier a piloté en mer des Pertuis le projet de recherche et développement, « Cartographie des Habitats benthiques Côtiers » (CartoHECo, 2019-2021) portant sur trois habitats intertidaux (herbiers de zostères naines, champs de macro-algues sur platiers rocheux et prés-salés). Par ailleurs, le Parc étant régulièrement sollicité pour rendre des avis dans le cadre de projets, il lui est essentiel de mieux connaître les impacts des pressions exercées par les activités humaines sur certains habitats à enjeu majeur. En ce sens, l'étude DYNAREST-nolteí (2020-2021), permise par un soutien financier et technique de Marha, interroge la restauration passive des herbiers de zostères.

Dans le Bassin d'Arcachon, les herbiers de zostères ont subi une régression majeure qui se poursuit malgré une réduction importante des principales pressions. Le plan de gestion du Parc naturel marin porte un objectif ambitieux de restauration de ces herbiers. La stratégie de restauration est discutée au sein de la Commission « Zostères » mise en place pour permettre une participation élargie des différentes personnes ressources du territoire. Le renfort apporté sur cette thématique par l'arrivée de Thomas Fauvel au PNM a permis de la mise en œuvre d'actions concrètes de restauration tout en poursuivant le travail autour de la connaissance et de la réduction des pressions. Cela se traduit notamment par le développement de collaborations internationales, l'expérimentation d'une solution bio-inspirée, l'étude de la dynamique de population des zostères, et la réalisation d'un travail sur les conditions favorables de restauration active par semis.

Dans le golfe du Lion, Alizée Martin puis Christelle Guyon ont notamment travaillé à l'identification et caractérisation du mouillage de plaisance afin de définir un projet de ZMEL afin de limiter l'impact de la plaisance sur les habitats sensibles. Un travail important a également été mené pour accompagner la concertation devant aboutir à constitutions de zones de protection forte au sein du PNM.

Enfin, au sein du PNM du cap Corse et de l'Agriate, Kévin Da Cunha a quant à lui apporté un appui aux services de l'Etat en dessinant la nouvelle limite d'interdiction de mouillage des plus de 24m en application de l'arrêté Préfectoral 123-2019, limite correspondant approximativement à la limite inférieure de l'herbier de Posidonie, habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Cette nouvelle réglementation va permettre de protéger l'herbier de posidonie vis-à-vis de la pression d'ancrage des grandes unités et d'inciter les communes littorales à engager des réflexions sur l'aménagement de leur plan d'eau.

II. La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'Office français de la biodiversité

Mission 1

Police de l'environnement : lutter contre les atteintes à la biodiversité

L'activité police dans les parcs naturels marins

La mission Police/surveillance/contrôle constitue depuis plus de dix ans, un des piliers de l'activité des parcs naturels marins.

Les politiques de surveillance et de contrôle des PNM résultent à la fois des grandes orientations de l'établissement en matière de protection de la biodiversité, des orientations définies par les conseils de gestion des Parcs, ainsi que des politiques de surveillance et de contrôle du milieu marin (niveaux national, régional et de façade, et départemental).

L'activité de contrôle et de surveillance, dont l'activité police administrative, représente 15 à 20% du temps d'activité des agents affectés dans les services opérations des Parcs naturels marins. Ils effectuent ces missions en équipes Parc, ou conjointement avec d'autres services de contrôle internes ou externes à l'établissement.

En 2020, 8 des 9 parcs naturels marins étaient désormais dotés de services opérations.

Le renforcement des effectifs dans les PNM et donc dans les services opérations a été validé en 2019. Dans le cadre de ce redéploiement, les PNM auront 21 ETP supplémentaires d'ici 2022, et chaque PNM disposera d'un service opérations avec 5 ETP sous plafond au minimum.

Le Parc naturel marin de Martinique, dernier né des parcs naturels marins, devrait ainsi voir son service opérations doté de 5 agents d'ici à la fin de l'année 2021.

Les agents de terrain sont majoritairement commissionnés et assermentés (29 agents commissionnés et 35 équivalents temps plein sous plafond en 2020).

Les recrutements déjà réalisés, en cours et ceux prévus jusqu'en 2022, devraient amener les services opérations des PNM à 50 inspecteurs de l'environnement

et agents titulaires mis à disposition, ainsi qu'à une quinzaine d'auxiliaires de terrain (6 réservistes et 10 VSC/ESC).

Quelques chiffres 2020...

En 2020, les agents des services opérations des PNM ont établi, à partir de l'outil de rapportage OSCEAN, première année complète de dotation et d'utilisation, 957 points de contrôle et 45 procès-verbaux (du rappel à la loi, à la comparution).

Les moyens nautiques des PNM concourent au dispositif de l'Action de l'Etat en Mer. En 2020, les équipages des PNM ont été engagés à 23 reprises sur des missions d'assistance en mer sous coordination des CROSS.



Mission 2

Connaissance et expertise : mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la protéger

Des partenariats scientifiques multiples

Pour envisager des mesures de gestion adaptées, les parcs naturels marins développent de nombreux projets de connaissance et de suivi du milieu, des espèces, ou des interactions avec les activités humaines... En 2020, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire et à la construction de l'OFB, les PNM ont initié près de 35 nouveaux contrats de recherche et de partenariat scientifique, dans un objectif de connaissance écologique.

Le monde universitaire est le premier partenaire scientifique des PNM, puisqu'il est partie prenante de 40% de ces nouveaux contrats d'acquisition de connaissances. Le CNRS est également très présent puisqu'il a cosigné le quart de ces contrats. Les autres partenaires des PNM appartiennent à la sphère des entreprises et des associations (conservatoires, bureaux d'études, fondations ...).

A ces nouveaux contrats de partenariat scientifique s'ajoutent l'ensemble des contrats signés les années précédentes et en cours d'exécution, l'ensemble des marchés publics passés pour élaborer des méthodes de suivi ou collecter de la donnée sur le terrain. S'ajoutent aussi de nombreuses subventions allouées à des projets initiés par d'autres acteurs, mais dont les résultats permettront de mieux connaître le périmètre d'action des PNM.

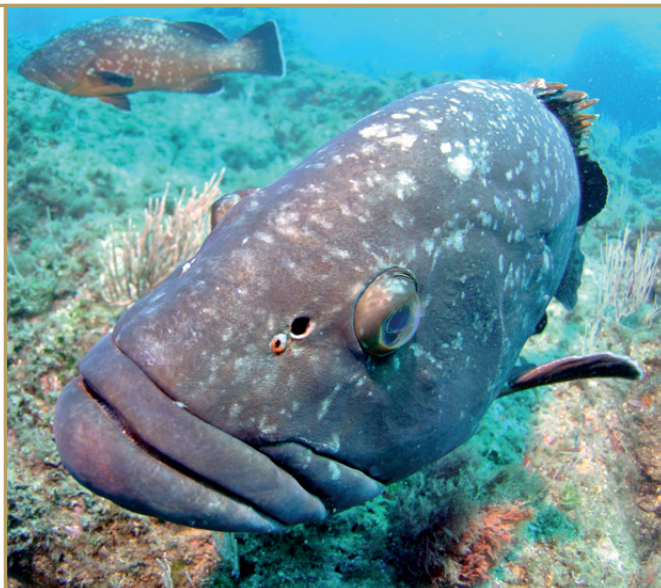
Focus sur l'utilisation de l'acoustique dans les parcs naturels marins

Outre le suivi de la faune marine, l'acoustique passive permet d'écouter les bruits générés par les activités humaines.

Ainsi, le PNM du golfe du Lion réalise depuis 2016 le suivi de mérous et de corbs, dans le d'évaluer l'état des populations de ces deux espèces dont la pêche est réglementée (moratoire de 10 ans pour le mérou et de 5 ans pour le corb). Aux comptages réalisés en plongée, s'ajoute une collaboration avec l'Institut CHORUS sur le développement de l'acoustique passive comme nouvel outil de suivi. En partenariat avec la Réserve naturelle de Cerbère Banyuls, l'étude évalue les impacts générés par le bruit des activités maritimes (trafic et plongée récréative) sur le comportement reproducteur du mérou et du corb. L'enregistrement s'est déroulé pendant l'été et l'automne 2020 sur 4 sites d'écoute : 270 heures sont maintenant à analyser. Les résultats de l'étude seront disponibles courant 2021.

De son côté, le PNM du Bassin d'Arcachon a mené une étude acoustique inédite, le 10 mai 2020, juste avant la fin du 1er confinement lié à la crise sanitaire covid-19, pour renseigner les ambiances sonores sous-marines dans le contexte particulier d'une quasi-absence d'activités maritimes.

Un hydrophone a ainsi été immergé sur cinq sites du Bassin pour écouter chaque zone du plan d'eau pendant environ une heure, à deux mètres sous la surface. Mené avec un bureau d'études spécialisé, l'opération visait à caractériser la signature acoustique du Bassin d'Arcachon dans ces conditions extraordinaires de calme liées au confinement et permettront, après traitement informatique, d'identifier tous les sons d'origine biologique et physique avec très peu d'interférences anthropiques.



© Gilles Saragoni / CNRS

Dernier exemple dans le Sanctuaire de mammifères marins Agoa, autre aire marine protégée gérée par l'OFB dans les Antilles qui participe aux travaux du réseau des PNM. Ici, on a développé un observatoire acoustique des mammifères marins dans le cadre du projet Interreg CARI'MAM. Déployée par l'équipe du Sanctuaire, l'acoustique passive permet d'enregistrer et donc de mieux suivre les populations de mammifères marins. Elle présente plusieurs avantages : discrétion, continuité d'acquisition, possibilité d'analyse a posteriori, enregistrement d'autres sources de bruit pouvant avoir un impact sur les mammifères marins (comme le trafic maritime). Testé depuis plusieurs années, cet observatoire acoustique s'est renforcé en 2020 avec la pose de 20 nouveaux hydrophones.

Mission 3

L'appui aux politiques publiques : accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité

Des parcs naturels marins qui contribuent à la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'aires protégées et de biodiversité...

Le 18 janvier 2021, le ministère de la Transition écologique (MTE) a publié la Stratégie nationale des aires protégées 2030 (SNAP 2030) ainsi que le premier plan d'action triennal courant sur la période 2021-2023. Depuis 2019, l'Office français de la biodiversité s'est fortement impliqué aux côtés du MTE pour l'appuyer dans l'élaboration de cette stratégie intégrée.

La direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité (DASB), en copilotage avec la direction des aires protégées (DAP), a coordonné l'implication de l'ensemble des services de l'établissement, dans leurs compétences nationales comme territoriales, pour contribuer à l'animation des réseaux de partenaires, pour évaluer les stratégies précédentes, produire des propositions, mais aussi pour apporter de la matière nourrie par l'expertise des agents de l'Office et par l'expérience de l'établissement comme gestionnaire important d'aires protégées en gestion directe et notamment des PNM. La nouvelle stratégie étant élaborée, l'OFB assurera également un rôle important dans sa mise en œuvre. L'établissement aura aussi un objectif plus large d'exemplarité dans cette mise en œuvre, en tant qu'important gestionnaire direct d'aires protégées, avec la gestion des PNM et du sanctuaire Agoa, d'une trentaine de réserves, de quelques sites Natura 2000 terrestres, et de près d'une centaine de sites Natura 2000 en mer.

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. La SNB 2011-2020 vise un engagement important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer. Il s'agit d'atteindre les 20 objectifs fixés pour préserver, restaurer, renforcer, valoriser la biodiversité et en assurer un usage durable et équitable. De par leurs multiples mesures de gestion à l'échelle locale, les PNM prennent toute leur part dans la poursuite des objectifs de la SNB.

... et qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs des politiques communautaires

La Directive Cadre Stratégie sur le Milieu Marin (ou DCSMM) vise l'atteinte ou le maintien du bon état écologique du milieu marin à l'horizon 2020. Par leurs actions de connaissance du milieu, de protection, mais aussi de développement durable des activités, en limitant par exemple les impacts des activités sur le milieu, les parcs naturels marins contribuent aux objectifs de la DCSMM.

Les objectifs des PNM relatifs aux thématiques de patrimoine et ressources naturelles, de qualité d'eau et des usages en milieux marins sont souvent très proches de ceux de la DCSMM. Une compatibilité entre les Documents stratégiques de façade (DSF) et les plans de gestion des PNM métropolitains est d'ailleurs requise.

La DCSMM doit rendre compte du niveau d'atteinte du bon état écologique et des objectifs environnementaux tous les 6 ans. La prochaine échéance est en 2024. Parallèlement à cela, les objectifs environnementaux de la DCSMM disposent de leurs propres indicateurs. Ces derniers sont en voie d'opérationnalisation. Les PNM peuvent s'en saisir sous réserve, pour certains, de s'assurer d'une bonne représentativité des données mobilisées à leur échelle.

Lorsque c'est pertinent, les objectifs des PNM sont évalués au prisme des outils déjà conçus pour la DCSMM. En souscrivant à certains indicateurs, l'enjeu est de rendre possible leur calcul à l'échelle des périmètres de parc. Les équipes des PNM et celles de la DCSMM y collaborent techniquement.

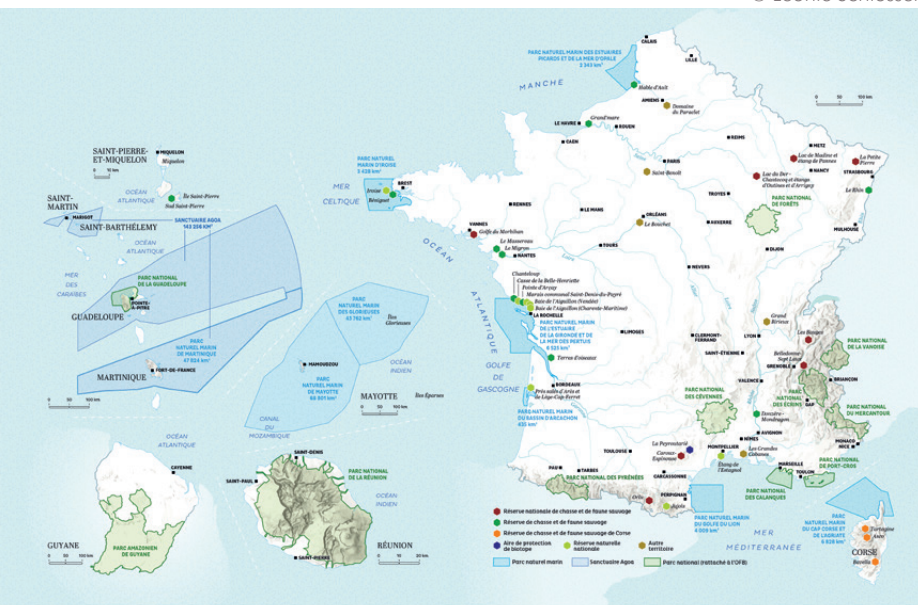
En ce qui concerne Natura 2000, la contribution des PNM aux directives habitats faune flore (directive 92/42/CEE) et oiseaux (directive 2009/147/CE) est détaillée à la page suivante du présent document.

Enfin, de par leur plan de gestion qui intègre des objectifs en matière de qualité de l'eau, les parcs naturels marins contribuent fortement à la Directive cadre pour l'eau (DCE) : en participant par exemple aux instances des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), en mettant en place des projets de lutte contre la pollution de l'eau, ou encore en veillant à l'adéquation des projets des porteurs du territoire avec le maintien de la qualité de l'eau (avis).

Mission 4

Les aires protégées : gérer et restaurer

© Léonie Schlosser



Carte des espaces protégés gérés par l'OFB, qui gère également ou cogère des sites Natura 2000.

Les travaux sur les zones de protection forte

En 2020, la Direction des Aires Protégées a co-encadré un stage de 6 mois sur la protection forte et les parcs naturels marins, pour faire un état des lieux sur cette thématique et son appropriation, et formuler des recommandations. En parallèle, les travaux des parcs naturels marins sur les zones de protection forte ont bénéficié d'avancées, en particulier : en Iroise avec l'extension en cours de la Réserve Naturelle Nationale d'Iroise, ou encore dans le golfe du Lion avec un groupe de travail issu du conseil de gestion et les réflexions sur l'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Cerbère Banyuls.

Les sites Natura 2000 en mer situés dans les parcs naturels marins

Lorsqu'un site Natura 2000 est majoritairement situé dans le périmètre d'un PNM, le conseil de gestion élabore le document d'objectifs (DocOb) et en suit la mise en œuvre. Par ailleurs, lorsque plus de la moitié de la superficie d'un site Natura 2000 est située dans le périmètre d'un PNM, le DocOb est élaboré selon les modalités prévues pour le plan de gestion du parc naturel marin et intégré à ce plan.

Le périmètre de certains parcs naturels marins, à l'image du périmètre du PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, est quasiment intégralement couvert par des sites Natura 2000. C'est aussi le cas du PNM du Bassin d'Arcachon, également opérateur des sites Natura 2000 compris pour plus de 90% de son périmètre. Quelques exemples d'actions menées par les parcs naturels marins sur des sites Natura 2000 en 2020 :

- Dans l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis, un avis sur le déplacement de mouillages fixant notamment la suppression de 15 corps-morts ;
- En Iroise, les mesures de gestion des laminaires, l'interdiction du jet ski, ou encore la charte de bonnes pratiques des guides partenaires (prestataires de découvertes du milieu marin) ;
- Autour du Bassin d'Arcachon, une étude fédérant différents gestionnaires autour des fonctionnalités des réservoirs à poissons (anciens marais salants), pour mieux comprendre la fonctionnalité de ces milieux complexes pour les espèces qui les colonisent et être force de proposition afin d'améliorer leur connectivité ;
- En golfe du Lion, des actions comme la canalisation du grand public par des ganivelles, pour restaurer le milieu dunaire sur un site mixte cogéré avec la Mairie d'Argelès-sur-Mer ;
- Dans les estuaires picards et la mer d'Opale, une gestion de prés salés atlantiques par des opérations de restauration, avec le Conservatoire botanique national de Bailleul.

Des réserves gérées ou cogérées par l'OFB situées dans les parcs naturels marins

L'établissement gère ou cogère 30 réserves de statuts différents : réserves naturelles nationales (RNN), réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) et réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) et RCFS de Corse.

9 de ces réserves sont situées en totalité ou en partie dans le périmètre de parcs naturels marins :

- dans le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : les 2 RNN de la Baie de l'Aiguillon, la RNN Casse de la Belle Henriette et la RCFS de la Pointe d'Arçay ;
- dans le PNM d'Iroise : la RNN d'Iroise et la RCFS de l'Île de Béniguet ;
- dans le PNM du Bassin d'Arcachon : la RNN des Prés salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret ;
- dans le PNM estuaires picards et mer d'Opale : la RCFS du Hâble d'Ault.

Deux de ces réserves sont gérées ou cogérées par un PNM (la RNN Casse de la Belle Henriette et la RNN Iroise). Les sujets de collaboration entre ces réserves et les PNM sont nombreux : acquisition de données, sensibilisation du public, etc.

Mission 5

La mobilisation des acteurs et des citoyens : sensibiliser et faire agir pour préserver le futur

L'éducation à l'environnement et les aires marines éducatives

Une aire marine éducative (AME) est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une classe de cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) en association avec une structure référente. Il s'agit d'une démarche écocitoyenne mettant les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel marin impliquant la commune et les usagers de ce patrimoine. Ce dispositif permet de responsabiliser les élèves à la gestion d'un espace marin proche de leur lieu de vie, de leur faire connaître et comprendre les écosystèmes marins, les activités maritimes et leurs interrelations.

Quasiment tous les PNM accompagnent le déploiement des aires marines éducatives sur leur territoire. Ce programme est particulièrement développé dans les PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, où l'on compte désormais 24 AME, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et de la Martinique.

Certains PNM ont en parallèle d'autres projets d'éducation à l'environnement pour les jeunes publics : le programme des P'tits Mousles en Iroise pour les élèves de la maternelle au collège, l'appel à projets pédagogiques « Les p'tits fundis du lagon » à Mayotte, l'accompagnement de « classes patrimoine » pour faire découvrir à des collégiens le patrimoine maritime de la côte d'Opale, ou encore le programme « les hommes et la mer » développé autour du Bassin d'Arcachon avec les collèges et lycées du territoire.

La mobilisation des professionnels

Chartes guides, pêcheurs ou ports partenaires en Iroise, soutien des démarches de certification européenne « Ports propres » dans le golfe du Lion, mise en œuvre du label *High Quality Whale Watching*® à Mayotte, accompagnement de fédérations et comités professionnels sur les enjeux marins, mise en œuvre d'expérimentations visant à limiter les impacts sur le milieu... En fonction des enjeux de leur plan de gestion et des spécificités locales, différents outils sont déployés par les PNM pour accompagner les professionnels et les aider à mieux prendre en compte les enjeux du milieu marin dans leurs pratiques.

Les PNM travaillent toutefois en réseau sur ce principe de boîte à outils, dans l'objectif de mutualiser les réflexions et retours d'expérience d'une part, et de constituer progressivement un réseau d'acteurs économiques, à la fois partenaires des PNM et engagés dans un développement durable, à une échelle inter-Parcs, d'autre part.

A la rencontre du grand public

Même si les événements grand public ont été moins nombreux en 2020, les PNM ont contribué à la sensibilisation des citoyens aux enjeux marins : tenue de stand sur des manifestations grand public, animations sur le milieu marin, expositions (photo, conférences, ou encore opérations proposant aux habitants de participer (journées de collecte de déchets sur la plage, participation à des projets de sciences participatives...))

En période estivale, les PNM sensibilisent aussi la population touristique. Ainsi, s'inscrivant dans la campagne nationale de sensibilisation de l'OFB durant l'été, les agents du PNM du cap Corse et de l'Agriate et de la direction régionale PACA-Corse de l'OFB sont allés à la rencontre des visiteurs sur le port de Saint Florent et des plaisanciers sur le plan d'eau. En Iroise, le PNM poursuivait sa collaboration avec la compagnie maritime locale pour mettre en œuvre des animations de sensibilisation sur les navires en direction des trois îles de l'Iroise et sensibiliser, pendant 2 mois, 3 500 passagers. En Martinique, les agents du PNM ont sensibilisé le grand public sur les bons gestes à adopter pour préserver les écosystèmes littoraux.

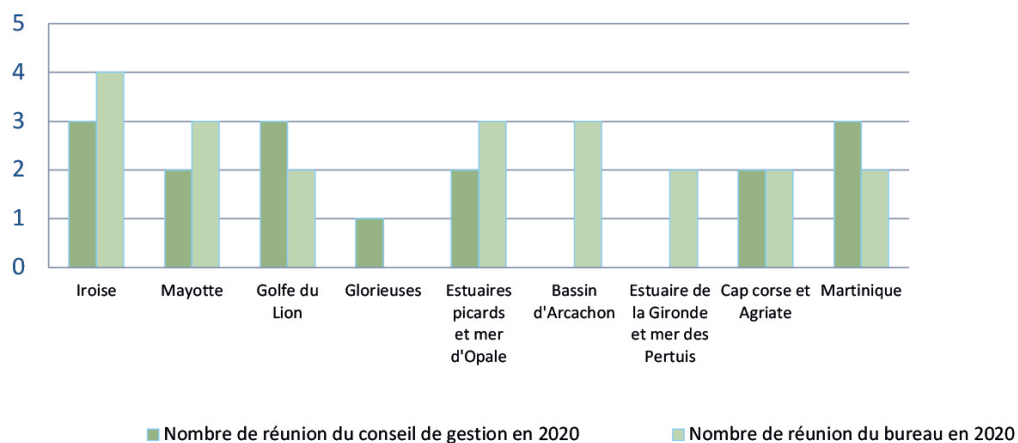
Par ailleurs, les actions de communication menées par les parcs naturels marins ont été nombreuses. De plus en plus présents sur les réseaux sociaux, les PNM renouvellent également en parallèle leur site Internet en 2020 et 2021. La communication vise à présenter les Parcs, leurs objectifs et leurs actions, mais aussi à sensibiliser le grand public aux bons gestes à adopter pour préserver le milieu.



III. Les chiffres clés des parcs naturels marins en 2020

Des gouvernances locales pour fixer le cap

Les conseils de gestion et bureaux en 2020



Au total sur l'ensemble des parcs naturels marins, 16 réunions de conseil de gestion ont eu lieu en 2020, contre 24 en 2019. Les bureaux de gestion, regroupant un nombre de membres moins important, se sont réunis à 21 reprises en 2019, contre 19 en 2020.

Le contexte sanitaire, ajouté au renouvellement des équipes municipales et donc d'une partie des conseils de gestion, ont fortement impacté la possibilité de réunir les instances de gouvernance en 2020. Les PNM ont expérimenté l'organisation de conseils et de bureaux de gestion en visio-conférence, avec l'aval des services de l'Etat.

A noter : le Parc naturel marin des Glorieuses ne dispose pas de bureau, d'où un nombre nul de réunions dans le graphique. Sa gouvernance est portée exclusivement par le conseil de gestion du Parc.

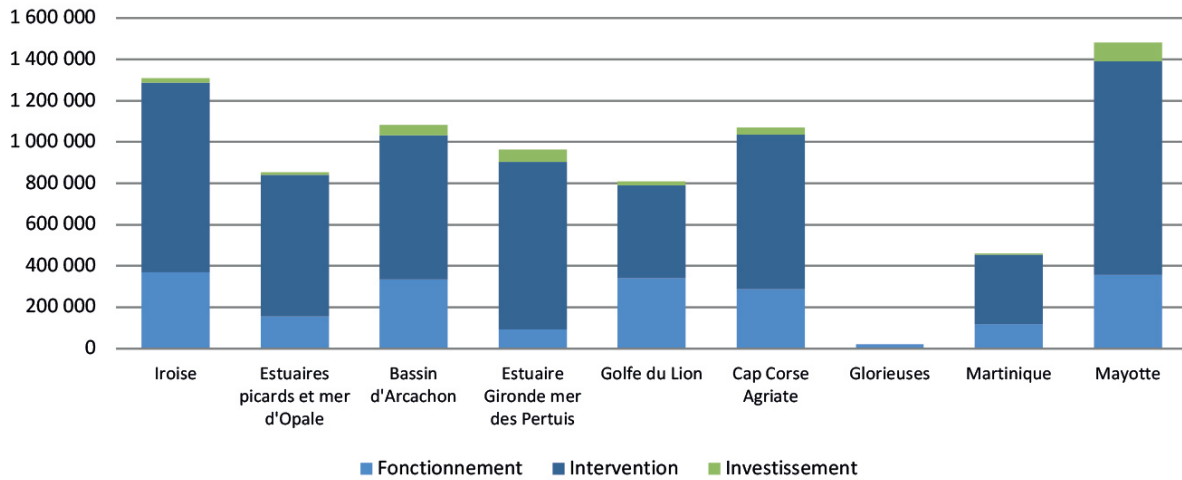
Des avis pour vérifier la compatibilité des projets du territoire avec les plans de gestion

En 2020, la gouvernance des parcs naturels marins a délivré 5 avis conformes (3 dans les estuaires picards et la mer d'Opale, 1 en Iroise et 1 à Mayotte) ainsi que 67 avis simples. Le chiffre global diminue puisque, en 2019, ils avaient délivré un total de 84 avis (dont 5 avis conformes).

Par ailleurs, les équipes des parcs naturels marins ont rendu environ 165 avis techniques en 2020.

Des moyens humains et financiers de l'OFB pour faire fonctionner les parcs et concourir à la réalisation de leur plan de gestion

Le budget des parcs naturels marins en 2020 (en AE consommées)

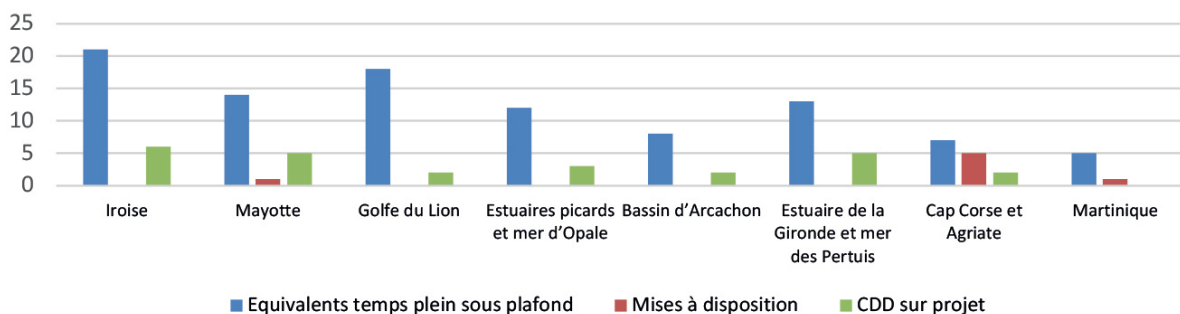


Le budget est présenté en euro et en autorisations d'engagement (AE), hors recettes. L'enveloppe « intervention » concerne la mise en œuvre de projets (conventions et marchés publics avec des tiers) et l'attribution de subventions. L'enveloppe « fonctionnement » n'intègre pas la masse salariale.

Le total d'autorisations d'engagement (AE) consommé par les parcs de 8 049 K€ en 2020 est en augmentation par rapport à 2019 (7 619 K€). Les PNM mobilisent également des recettes externes (fonds européens, collectivités, etc.) en complément du budget alloué par l'OFB.

En 2020, les parcs naturels marins ont attribué 90 subventions, pour un montant total de 963 835 €. Le montant moyen de ces subventions s'élève à 10 709 € et le montant maximal à 69 920 €. Le nombre de subventions est en diminution (100 subventions avaient été attribuées en 2019), en raison du contexte sanitaire qui a conduit plusieurs porteurs à annuler ou différer leur projet.

Les emplois affectés en 2020 dans les parcs naturels marins (situation au 31/12/2020)



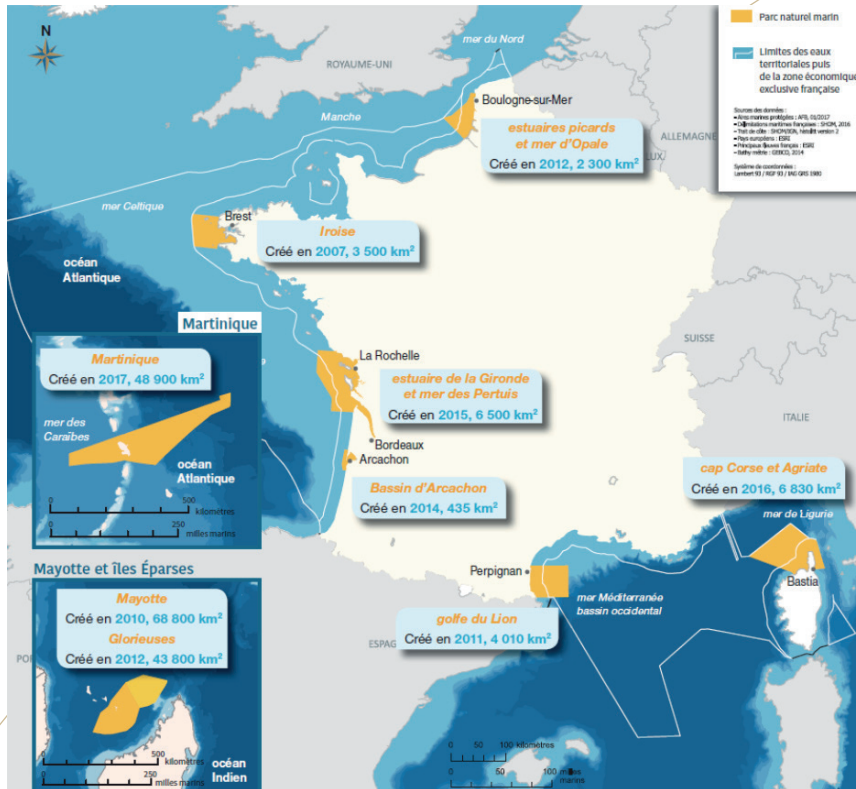
Au 31/12/2020, le nombre d'emplois sous plafond d'emplois affectés dans les parcs naturels marins est de 98, grâce au processus entamé de redéploiement interne à l'OFB de 37 postes vers les PNM sur 3 ans.

En complément de ces postes sous plafond, les PNM ont recours à des mises à dispositions de collectivités ou organismes partenaires, des CDD pour des renforts ponctuels, des CDD sur projets (dans le cadre de projets financés sur recettes externes, essentiellement de l'Europe), des services civiques et des réservistes du ministère de la défense.



Office français de la biodiversité

Direction des aires protégées



Avec la contribution des agents des 9 parcs naturels marins et de la Direction des aires protégées.
 Rédaction coordonnée par Anne-Laure GUINOISEAU,
 Direction des aires protégées, Service d'appui
 aux aires protégées en gestion directe
 et aux aires marines protégées (Pôle de Brest).
 Juin 2021

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite @linkedInOFB